LIBERTÉ GÉNÉRALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au Cap, le 11 thermidor l'an cinquième de la République française, une et indivisible.

LÉGER-FÉLICITÉ SONTHONAX,

Représentant du Peuple et Commissaire délégué par le Gouvernement français aux Isles sous le vent,

Au citoyen Ebenr. Jenkes, au Cap.

En réponse à votre pétition du 3 fructidor an 5e. je vous la renvoie, apostillée, avec l'ordonnance qui y était jointe.

Salut et fraternité

Sonthonax

acq-35701

~~M Hisp 1777~~ 21-30

b E797
S699 l

RPJCB